



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

**Afssa – dossier n°2010-0236 – BARCLAY HOLDUP 5C
et son identique : BARCLAY STANDUP 5C**

Maisons-Alfort, le 22 Février 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BARCLAY HOLDUP 5C
et son identique BARCLAY STANDUP 5C**

LE DIRECTEUR GENERAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par TAMINCO NV, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BARCLAY HOLDUP 5C et son identique BARCLAY STANDUP 5C (AMM n° 2030265), détenue par BARCLAY CHEMICAL LTD.

Considérant l'attestation de transfert fournie par BARCLAY CHEMICAL LTD ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché des préparations BARCLAY HOLDUP 5C et BARCLAY STANDUP 5C, n° 2030265, détenue par BARCLAY CHEMICAL LTD, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BARCLAY HOLDUP 5C est bien strictement identique à celle précédemment déclarée.

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BARCLAY HOLDUP 5C et son identique BARCLAY STANDUP 5C, présentée par TAMINCO NV.

Marc MORTUREUX